
Présidence de l'OSCE : Suède**Présidence du FCS : Arménie****81^e SÉANCE (SPÉCIALE) COMMUNE
DU CONSEIL PERMANENT ET DU FORUM POUR LA
COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ**

1. Date : mercredi 14 avril 2021 (par visioconférence)

Ouverture : 9 heures

Clôture : 11 heures

2. Président : M^{me} l'Ambassadrice U. Funered (CP) (Suède)
M. A Hovhannisyán (FCS) (Arménie)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : OBSERVATIONS LIMINAIRES DE LA
PRÉSIDENTE DU CONSEIL PERMANENT ET DU
PRÉSIDENT DU FORUM POUR LA
COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Présidente (CP), Président (FCS)

Point 2 de l'ordre du jour : ACTIVATION DU PARAGRAPHE 16.3 DU
DOCUMENT DE VIENNE 2011 SUR LES MESURES
DE CONFIANCE ET DE SÉCURITÉ, CHAPITRE III
« MÉCANISME DE CONSULTATION ET DE
COOPÉRATION CONCERNANT DES ACTIVITÉS
MILITAIRES INHABITUELLES »,
PARAGRAPHE 16.3 « RÉUNION DE TOUS LES
ÉTATS PARTICIPANTS CONCERNANT DES
ACTIVITÉS MILITAIRES INHABITUELLES »

Président (FCS), Ukraine (annexe 1), Royaume-Uni (annexe 2), États-Unis
d'Amérique (annexe 3), Canada (annexe 4), Portugal-Union européenne
(l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande
et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange,
membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie,

la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 5), France (également au nom de l'Allemagne) (annexe 6), Suisse (FSC-PC.DEL/31/21 OSCE+), Norvège (FSC-PC.DEL/29/21/Rev.1), Estonie (annexe 7), Lituanie (annexe 8), Turquie (annexe 9), République tchèque (annexe 10), Pologne (FSC-PC.DEL/35/21 OSCE+), Italie (annexe 11), Géorgie (annexe 12), Bulgarie (annexe 13), Fédération de Russie (annexe 14), Lettonie (annexe 15), Présidente (CP)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

À annoncer



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC-PC.JOUR/68
14 April 2021
Annex 1

FRENCH
Original: ENGLISH

81^e séance commune du CP et du FCS
Journal n° 68 du CP et du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE

Chers coprésidents,

Nous vous sommes reconnaissants d'avoir réagi rapidement et efficacement à nos préoccupations, que partagent de nombreux États participants, concernant les activités militaires inhabituelles que la Fédération de Russie continue de mener. Je tiens à remercier les présidences du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité d'avoir convoqué cette séance à la demande de l'Ukraine.

Permettez-moi par ailleurs de prendre un instant pour féliciter l'Arménie d'avoir accepté la responsabilité de présider le Forum durant le deuxième trimestre de l'année et de lui souhaiter plein succès dans ces fonctions.

Laissez-moi vous exposer brièvement les mesures prises par l'Ukraine pour faire appliquer les dispositions pertinentes prévues par le Document de Vienne 2011 en vue de dissiper des inquiétudes au sujet des activités militaires inhabituelles d'envergure menées par la Fédération de Russie.

Le 7 avril, l'Ukraine a activé le « Mécanisme de consultation et de coopération concernant des activités militaires inhabituelles » prévu au chapitre III en envoyant un formulaire de notification à la Fédération de Russie et à tous les États participants. Notre inquiétude se fonde sur le renforcement important du potentiel militaire de la Russie à proximité immédiate de nos frontières et en Crimée temporairement occupée dans le contexte de l'escalade de la violence sous l'impulsion de la Russie dans le Donbass.

La réponse fournie par la Fédération de Russie le 9 avril était clairement insatisfaisante. Elle n'a pas apporté suffisamment d'informations concernant les paramètres de l'activité pour dissiper les inquiétudes de l'Ukraine et elle était très formelle quant au fond. Nous sommes donc passés à l'étape suivante prévue au chapitre III et avons demandé la tenue d'une réunion avec la Fédération de Russie et d'autres États participants intéressés.

Des consultations ont été menées le 10 avril avec 39 États participants. La Fédération de Russie a choisi de ne pas y prendre part. Les consultations ont montré très clairement que la majorité des États participants prenaient très au sérieux les récentes activités militaires menées par la Russie le long de la frontière avec l'Ukraine et en Crimée temporairement occupée. Nous sommes reconnaissants à la Présidence suédoise de l'OSCE du rapport

détaillé qu'elle a élaboré, lequel a été distribué à tous les États participants peu après la réunion.

Compte tenu de la réticence de la partie russe à prendre part à un véritable dialogue et à dissiper les inquiétudes de l'Ukraine et de nombreux autres États participants, nous nous sommes adressés à la Présidence de l'OSCE pour qu'elle convoque la présente séance commune.

La décision d'activer les mécanismes prévus au chapitre III a été prise par l'Ukraine à la suite d'une évaluation approfondie de la situation en matière de sécurité à proximité de sa frontière avec la Fédération de Russie et dans les territoires occupés du pays, y compris ses eaux territoriales.

D'après les informations en notre possession, le commandement des forces armées de la Fédération de Russie renforce sa présence à proximité de la frontière d'État de l'Ukraine en y déplaçant certains postes de commandement et certaines unités des districts militaires occidental, méridional et central, des troupes aéroportées et de la Flotte du Nord. Cette activité s'accompagne d'une formation militaire intensive en vue de mener des opérations offensives.

Outre les 28 bataillons tactiques déjà déployés en permanence à proximité de la frontière avec l'Ukraine, les dirigeants russes prévoient de déplacer dans cette zone encore plus de forces en provenance de leurs emplacements normaux du temps de paix. Des préparatifs sont en cours en vue de déployer 12 groupes tactiques équivalant à des bataillons, quatre unités d'artillerie adaptées à leurs missions, deux détachements de forces spéciales, une unité de missiles de défense aérienne, un groupe tactique de guerre électronique, huit systèmes de missiles balistiques à courte portée « Iskander », jusqu'à 80 chars de combat, plus de 500 véhicules blindés de combat et plus de 100 systèmes d'artillerie, dont 22 plate-formes de lance-roquettes multiples.

La Russie continue d'inonder la Crimée temporairement occupée de toujours plus d'armes, de matériel militaire et de troupes, qui y sont stationnés sans le consentement de la nation hôte. Elle a accru son empreinte militaire sur la péninsule en y déployant en outre 13 groupes tactiques équivalant à des bataillons, cinq unités d'artillerie adaptées à leurs missions, dont six systèmes de missiles balistiques à courte portée « Iskander », un détachement des forces spéciales, un groupe tactique de guerre électronique et une unité tactique d'hélicoptères équivalant à une brigade.

Dans le prolongement de ces activités, la Russie a porté ses effectifs militaires en Crimée à 42 000 hommes intégrés dans une formation conjointe d'attaque capable d'utiliser toute la gamme des systèmes cinétiques pour des opérations de combat offensives. Elle a aussi renforcé sa composante aérienne sur la péninsule en y déployant des bombardiers, des aéronefs d'appui d'attaque, des avions de chasse et un soutien aérien rapproché supplémentaires. Les principaux aérodromes de la péninsule (Hvardiyske et Belbek) permettent actuellement d'accueillir des bombardiers stratégiques à long rayon d'action.

Nous constatons en outre une intensification des exercices de formation au combat offensif en Crimée temporairement occupée et dans les eaux territoriales adjacentes. De nouvelles formes et méthodes d'utilisation de la force sont présentées, en particulier dans le cadre de formations à l'exécution de frappes aériennes massives au moyen de plus d'une

centaine d'avions et d'une soixantaine d'hélicoptères déployés en même temps en utilisant simultanément des bâtiments hauturiers, des aéronefs et des navires côtiers porte-missiles et en stimulant des frappes aériennes contre des navires de surface. De nouveaux types modernisés de missiles, de torpilles et d'armes électroniques sont testés activement en mer Noire.

Pour l'Ukraine, les activités susmentionnées menées par la Russie et la concentration des forces et des moyens à laquelle elle procède sont significatives sur le plan militaire. À la lumière de ces développements alarmants, nous ne pouvons exclure la possibilité que les forces russes en Crimée et/ou à proximité de nos frontières puissent recourir à de graves provocations militaires au cours de cette année.

L'Ukraine a fait l'amère expérience de 2014 lorsque la Russie n'a pas donné les véritables raisons pour lesquelles elle avait stationné ses forces armées le long de ses frontières avec l'Ukraine ou refusé de participer aux consultations et aux réunions officielles à ce sujet. La raison d'un tel comportement est apparue clairement au cours des événements ultérieurs. La Russie préparait le terrain à l'occupation de la Crimée ukrainienne et de parties du Donbass en déclenchant une agression armée contre l'Ukraine.

Nous sommes d'accord avec nombre des points de vue exprimés et des analyses faites par les délégations lors des consultations tenues le 10 avril. Notre dialogue a suscité d'importantes questions qui ont été adressées à la Fédération de Russie et qui, lorsque cette dernière y aura pleinement répondu, pourraient réduire les tensions et dissiper certaines de nos préoccupations concernant ses activités militaires. Nous demandons instamment à la partie russe d'étudier attentivement le rapport sur les résultats des consultations, qui a été établi avec soin et célérité par la Présidence suédoise, et à fournir dans les plus brefs délais des réponses claires et détaillées aux questions qui y sont posées.

Nous pensons qu'il serait utile de compiler toutes les recommandations faites par les délégations au cours de la présente séance ainsi que les questions soulevées lors des consultations du 10 avril et de les transmettre à la Fédération de Russie. Nous invitons la Présidence suédoise à accorder toute l'attention voulue à cette proposition.

Si la Fédération de Russie est vraiment disposée à rétablir la transparence, la prévisibilité et la confiance et à assurer la stabilité politico-militaire dans l'espace de l'OSCE et qu'elle n'a pas d'intention d'étendre son agression armée contre l'Ukraine, elle ne tardera pas à fournir ses réponses et à tenir compte des recommandations faites aujourd'hui.

Cela dit, nous sommes toutefois convaincus que la façon la plus efficace de dissiper nos inquiétudes consiste pour la Russie à retirer immédiatement ses troupes de la frontière avec l'Ukraine et de la péninsule de Crimée temporairement occupée, à abandonner sa rhétorique belliqueuse, ses menaces de recourir à la force et sa campagne de désinformation contre l'Ukraine, et à appliquer de bonne foi les dispositions des accords de Minsk concernant la sécurité et les engagements auxquels elle a souscrit au titre du Document de Vienne.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance.

Je vous remercie.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC-PC.JOUR/68
14 April 2021
Annex 2

FRENCH
Original: ENGLISH

81^e séance commune du CP et du FCS
Journal n° 68 du CP et du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord vous remercier, vous et votre équipe, d'avoir convoqué aujourd'hui cette réunion importante et urgente.

Le Royaume-Uni partage les graves préoccupations qu'inspire à l'Ukraine l'intensification récente de l'activité militaire russe à la frontière ukrainienne et en Crimée illégalement annexée. Nous soutenons pleinement l'utilisation par l'Ukraine du mécanisme prévu dans le Document de Vienne pour demander à la Russie de s'expliquer sur cette activité militaire et de faire preuve de plus de transparence afin d'éviter une escalade de la situation.

Monsieur le Président,

Le Document de Vienne est une mesure essentielle de confiance et de sécurité qui nous permet d'instaurer la transparence et de réduire les risques. La décision de la Russie de ne pas participer à la réunion convoquée samedi en application du paragraphe 16.2 du Document de Vienne et le fait même que celle-ci ait déclaré qu'elle ne souhaitait participer à aucune réunion au titre du chapitre III ne font qu'accroître nos préoccupations. Nous constatons qu'un membre de la délégation russe est présent aujourd'hui et nous espérons que la Russie changera d'avis et participera aujourd'hui de manière constructive à cette séance après avoir entendu les déclarations des autres États participants.

En adressant une notification F10 le 7 avril, l'Ukraine a fait une tentative louable pour obtenir plus de transparence sur les forces militaires déployées par la Russie et réduire le risque d'une nouvelle escalade. Il s'agissait d'une demande légitime à laquelle le Document de Vienne faisait obligation à la Russie de répondre de manière satisfaisante. Malheureusement, celle-ci a choisi de ne pas le faire.

Lors de la réunion de samedi, à laquelle 39 États participants ont pris part, l'Ukraine et un certain nombre d'autres États ont exprimé des craintes spécifiques et demandé à la Russie de répondre à des questions précises. Ces questions, qui figurent dans le rapport du Président (CBM/SE/21/0004/F14/O), sont restées sans réponse. Nous demandons instamment à la Russie d'y répondre maintenant, à la séance d'aujourd'hui, et de respecter ainsi les principes et les engagements de l'OSCE auxquels elle a librement souscrit, et d'agir de manière responsable afin de désamorcer la situation.

Nous tenons à souligner que l'Ukraine a le droit, en tant qu'État participant, d'adresser une demande d'explication au titre du chapitre III concernant toute activité militaire inhabituelle, imprévue et militairement significative qui a lieu en dehors des emplacements normaux en temps de paix. Le refus de la Russie de participer jusqu'à maintenant à ce processus parce qu'elle « ne voit aucune raison d'appliquer des procédures » va totalement à l'encontre de l'objectif pour lequel cette mesure de réduction des risques a été conçue.

Monsieur le Président,

Le Royaume-Uni soutient fermement la détermination politique dont fait preuve l'Ukraine pour résister à l'agression russe en cours et résoudre le conflit par des moyens politiques et des mesures de désescalade. L'Ukraine a réagi de manière responsable et avec beaucoup de retenue aux nouvelles provocations des formations armées soutenues par la Russie, qui ont malheureusement causé de nouvelles victimes parmi les forces armées ukrainiennes. Les diatribes et les activités de désinformation accrues de la Russie risquent également de provoquer une nouvelle escalade et sont totalement irresponsables. Nous appelons la Russie à cesser ces actions téméraires et à concentrer plutôt ses efforts sur la mise en œuvre des engagements qu'elle a souscrits dans le cadre des accords de Minsk et du Sommet en format « Normandie » tenu à Paris en décembre 2019.

Le Royaume-Uni est inflexible dans son soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales. Nous ne reconnaissons pas et ne reconnaitrons pas l'annexion illégale de la Crimée par la Russie.

Ce sont les agissements de la Russie qui continuent de porter atteinte à la sécurité européenne, notamment son mépris des principes fondamentaux de l'OSCE, dont le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'autres États, et le fait qu'elle recourt à la menace de la force. Nous appelons donc à nouveau la Russie à respecter à nouveau intégralement les principes de l'OSCE, à honorer ses engagements et à prendre d'urgence des mesures de désescalade.

Je voudrais pour terminer réaffirmer que la Russie a encore la possibilité de mettre à profit le Document de Vienne maintenant, à la séance d'aujourd'hui, pour rassurer sur ses intentions près des frontières de l'Ukraine et en Crimée illégalement annexée. Nous l'engageons à suivre les recommandations ci-dessus et à prendre sans plus attendre des mesures pour réduire les risques. Son refus persistant de le faire constitue une menace sérieuse pour la sécurité de l'ensemble de l'espace OSCE.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.



81^e séance commune du CP et du FCS
Journal n° 68 du CP et du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Comme d'autres États participants, Les États-Unis expriment les graves préoccupations que continuent de leur inspirer les activités militaires que mène la Russie près de la frontière de l'Ukraine et en Crimée sous occupation russe. Ces provocations risquent de déstabiliser davantage la situation en matière de sécurité, qui est déjà tendue et fragile. Nous regrettons que la Russie n'ait pas voulu participer à cette séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent ni à une réunion précédente avec l'Ukraine et qu'elle n'ait pas clarifié la situation sur le terrain en donnant le lieu, les dates et l'objectif de ces activités militaires ainsi que des informations sur les forces mobilisées, comme l'a demandé l'Ukraine conformément au chapitre III, « Réduction des risques », du Document de Vienne. En fournissant ces informations, elle contribuerait grandement à réduire les tensions dans l'est de l'Ukraine, tensions dont l'aggravation lui est entièrement imputable.

Le refus de la Russie de fournir des informations suffisantes sur les activités militaires inhabituelles qu'elle mène près de sa frontière avec l'Ukraine et en Crimée sous occupation russe est incompatible avec la lettre et l'esprit du Document de Vienne, qui a été adopté par l'ensemble des 57 États participants, dont la Russie. Nous exhortons celle-ci à se souvenir de ses engagements envers cette organisation et des principes que nous sommes tous censés respecter, dont ceux énoncés dans le Document de Vienne.

Après sept années pendant lesquelles elle a fomenté et attisé le conflit dans l'est de l'Ukraine, la Russie a maintenant l'occasion de prendre les mesures qui s'imposent. Le moment est venu pour elle d'exposer clairement la nature des activités militaires qu'elle mène près de la frontière ukrainienne et de dissiper les inquiétudes de ses voisins et des États participants de l'OSCE, conformément au Document de Vienne. Toutes les preuves disponibles donnent à penser qu'il ne s'agit pas d'un exercice militaire habituel.

Nous doutons également que, comme cela a été suggéré, ces activités puissent être liées à l'exercice « ZAPAD » que la Russie réalisera plus tard dans l'année, étant donné les dates et le lieu choisis et la composition des forces russes mobilisées. Nous notons en particulier que la Russie a indiqué dans sa notification F30 que l'exercice « ZAPAD » aurait lieu du 10 au 16 septembre dans des zones d'entraînement du district militaire occidental. Même si l'on envisage la possibilité que des modifications aient été apportées à ses plans, il

est peu plausible que cet exercice ait un lien avec les activités actuelles, surtout en l'absence d'une notification actualisée.

L'Ukraine a certainement raison de s'inquiéter de ces activités. En 2008 comme en 2014, la Russie a massé des forces de manière similaire avant de lancer des opérations militaires contre la Géorgie puis l'Ukraine. Cela fait maintenant des mois que la Russie met à profit ses déclarations au Conseil permanent pour affirmer à tort qu'une opération militaire ukrainienne de grande envergure était évidente. Une telle escalade de la part de l'Ukraine n'a pas été constatée.

Par ses activités militaires unilatérales, la Russie ne fait que déstabiliser davantage une situation déjà instable et compromettre le fragile cessez-le-feu sur le terrain dans l'est de l'Ukraine. Son absence à la séance commune d'aujourd'hui ne contribue en rien à apaiser nos craintes. Au contraire, cela constitue un nouveau signal inquiétant qui donne à penser qu'elle entend faire fi de ses engagements et poursuivre sur cette voie provocatrice, avec les risques réels que cela comporte pour la sécurité régionale.

D'après les informations mises à disposition au titre du Document de Vienne et par des sources ouvertes, la Russie a déclaré que des effectifs importants étaient stationnés dans des installations de la région : plus de 17 000 hommes sur le territoire ukrainien en Crimée, par exemple. Une activité sur le terrain impliquant ne serait-ce qu'une partie de ces effectifs dépasserait le seuil de 9 000 hommes au-delà duquel une activité militaire doit faire l'objet d'une notification préalable conformément au paragraphe 40.1.1, au moins à partir du moment où les troupes mobilisées commencent leurs activités. Si ces forces étaient renforcées par des troupes et du matériel provenant de l'extérieur de la région, ce qui à notre avis est le cas, il est évident que ces chiffres augmenteraient.

Il ressort d'informations provenant des sources disponibles que la Russie a maintenant plus de troupes stationnées à la frontière ukrainienne qu'à n'importe quel autre moment depuis 2014. Elle a transféré entre 15 000 et 25 000 hommes en Crimée ou plus près des frontières ukrainiennes. Ces forces, qui comprennent de l'infanterie, des bataillons de chars, des hélicoptères et des moyens de défense aérienne, viennent s'ajouter aux capacités de combat déjà considérablement accrues dont dispose la Russie en Crimée et sur sa frontière internationalement reconnue avec l'Ukraine. En Crimée, nous estimons que la Russie dispose d'environ 31 500 hommes et a déployé des systèmes de défense aérienne avancés tels que des missiles S-400, des avions de combat et des missiles de croisière de défense côtière. Sur la frontière internationalement reconnue avec l'Ukraine, elle a considérablement renforcé ses positions depuis 2015 en stationnant des dizaines de milliers d'hommes, en réactivant des unités, en réaménageant des bases et en déployant du matériel terrestre, aérien et de défense aérienne plus performant.

Les États-Unis notent que le mécanisme du paragraphe 16 n'est pas applicable que dans les cas où il s'agit d'une « activité militaire importante qui doit être signalée en application du Document de Vienne 2011 », comme la Russie semble l'indiquer dans sa récente note verbale. Le paragraphe 16 dispose que les États participants se consulteront et coopéreront au sujet de « toute activité inhabituelle et imprévue ... de leurs forces militaires en dehors de leurs emplacements normaux du temps de paix », y compris lorsqu'il s'agit d'activités se situant en deçà des seuils fixés dans le Document de Vienne.

Une activité militaire d'envergure menée sans notification préalable à la frontière d'un pays voisin, et a fortiori sur son territoire, comme c'est le cas ici, est déstabilisante, compte tenu en particulier du contexte et de l'histoire. On ne peut que s'interroger sur ses intentions.

À notre connaissance, l'Ukraine n'a pris aucune mesure dont on pourrait penser qu'elle ait provoqué une telle réaction.

Nous demandons à nouveau à la Russie de préciser l'ampleur, la configuration et le but de cette activité.

Le Document de Vienne et les Mesures de stabilisation pour les situations de crise localisées (DOC.FSC/2/96) proposent un certain nombre de mesures qui peuvent servir de base à des recommandations visant à stabiliser la situation actuelle. Parmi ces mesures, nous recommandons que la Russie fournisse des informations détaillées sur ses activités jugées préoccupantes, en suivant les points de la demande présentée par l'Ukraine dans le formulaire F10 ; et qu'elle accueille à titre volontaire une visite pour dissiper les inquiétudes concernant ses activités militaires, comme cela est encouragé au paragraphe 18 du Document de Vienne 2011.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC-PC.JOUR/68
14 April 2021
Annex 4

FRENCH
Original: ENGLISH

81^e séance commune du CP et du FCS
Journal n° 68 du CP et du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Monsieur le Président,

Merci d'avoir convoqué cette importante séance commune spéciale. Nous vous sommes reconnaissants des efforts que vous avez déployés, vous et votre équipe, face à un échéancier urgent et des circonstances très difficiles.

Le Canada est profondément préoccupé par les récentes actions déstabilisatrices de la Russie et son importante concentration de forces et de matériel militaires le long de la frontière ukrainienne et dans la péninsule de Crimée occupée illégalement. Les mouvements d'envergure de troupes, de chars et autres unités d'artillerie, sans notification préalable, constituent des activités menaçantes et déstabilisatrices.

Le Canada est également profondément préoccupé par les tentatives persistantes de la Fédération de Russie de propager de fausses informations concernant les intentions et les « provocations » ukrainiennes. Le discours de la Russie concernant ses raisons de mener d'éventuelles actions offensives dans le Donbass est particulièrement inquiétant et nuit gravement aux efforts visant à désamorcer la crise actuelle. Nous continuons de soutenir sans réserve les efforts déployés par l'Ukraine pour contrer cette campagne de désinformation et demandons à la Fédération de Russie de cesser sa rhétorique agressive qui pousse à l'escalade.

Nous saluons l'initiative de l'Ukraine d'utiliser les mécanismes de réduction des risques prévus par le Document de Vienne pour essayer de désamorcer cette situation et de faire la lumière non seulement sur la portée et l'ampleur de ces mouvements de la Russie, mais aussi sur leur intention stratégique.

Le Document de Vienne 2011 reste la pierre angulaire de la panoplie des mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE et nous demandons à la Russie de recommencer à participer de bonne foi à toutes les modalités du Document, conformément à l'objectif de ce dernier, qui est de rétablir et renforcer la confiance et de réduire les risques militaires.

Nous pensons qu'il s'agit là d'une utilisation appropriée du Document de Vienne : c'est précisément pour désamorcer les situations tendues que la panoplie de mesures de

confiance et de sécurité a été conçue. Toutefois, pour qu'elle soit efficace, il faut que toutes les parties le veuillent.

Dans sa réponse à la demande raisonnable d'informations concernant une « activité militaire inhabituelle », que l'Ukraine lui a adressée au moyen d'un formulaire de notification F10, la Russie n'a fait aucune tentative de répondre de façon satisfaisante aux préoccupations légitimes exprimées par cet État participant voisin, ni de dissiper toute crainte d'une intention malveillante. Qui plus est, le fait qu'elle ait refusé d'assister à la réunion spéciale convoquée par la Présidente en exercice le 10 avril a été un signe manifeste de plus qu'elle ne souhaitait pas désamorcer cette situation.

Nous trouvons encourageant qu'un représentant de la Fédération de Russie participe aujourd'hui à la séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent. Nous souhaiterions que la Russie fasse un effort de transparence concernant l'importante concentration de ses troupes, chars et pièces d'artillerie le long de sa frontière avec l'Ukraine et dans la péninsule de Crimée occupée illégalement. Nous suggérons à la Russie d'examiner avec toute l'attention voulue la façon dont ses voisins risquent d'interpréter ses actions lorsqu'il s'agit de voir comment utiliser le mieux possible le mécanisme de transparence prévu dans le cadre du Document de Vienne dans l'intention générale de réduire les risques. Nous restons préoccupés quant à l'opportunité de cette initiative de la Russie et doutons de son véritable attachement à nos mesures de confiance et de sécurité partagées en notant qu'elle saisit toutes les occasions d'utiliser les mécanismes prévus par le Document de Vienne pour participer régulièrement à des visites et effectuer des inspections dans d'autres États participants, tout en adoptant une approche minimaliste, voire obstructionniste, face à la nature censément réciproque de ses dispositions.

Nous restons profondément déçus que la Fédération de Russie continue de tenter de débattre de l'applicabilité du Document de Vienne, plutôt que de faire le choix d'utiliser nos mécanismes communs de transparence et de réduction des risques et de répondre aux préoccupations exprimées. Ce manque d'engagement nous laisse la nette impression que la Russie n'est pas intéressée par la transparence et la réduction des risques qu'il permet, mais qu'elle cherche plutôt à s'abstenir de tout effort pour atténuer les tensions avec ses voisins.

Nous demandons à la Russie d'honorer pleinement les obligations qui lui incombent en vertu du Document de Vienne, à la fois dans la lettre et dans l'esprit, et de fournir une réponse raisonnable et réfléchie concernant sa récente activité militaire d'envergure en mettant l'accent sur son intention générale. Le Document de Vienne fournit ces outils. En l'absence d'un tel engagement, nous sommes confrontés à plusieurs questions préoccupantes. Pourquoi la Russie choisit-elle de ne pas participer aux récentes activités organisées dans le cadre du chapitre III du Document de Vienne ? Pourquoi ne saisit-elle pas l'occasion de faire preuve à l'égard des États participants voisins d'une ouverture et d'une transparence qui contribueraient à dissiper les préoccupations ? Pourquoi persiste-t-elle à tenir un discours agressif si elle n'a aucune intention malveillante ?

Nous demandons de nouveau à la Russie d'agir de bonne foi et de s'efforcer sincèrement de répondre aux préoccupations de ses voisins, préoccupations dont une grande majorité des États participants se sont faits l'écho.

Quant au Canada, le Premier Ministre, M. Trudeau, et le Ministre des affaires étrangères, M. Garneau, se sont récemment entretenus de la situation avec le Président Zelensky et le Ministre des affaires étrangères, M. Kuleba, ce qui témoigne du poids et de l'importance que le Canada accorde à cette question, qu'il continuera d'observer de près.

Nous sommes inquiets des informations faisant état d'une intensification de la violence dans le Donbass, y compris de la mort récente de six militaires ukrainiens victimes de tireurs embusqués, et nous continuerons de coopérer avec les alliés et nos partenaires pour souligner qu'il importe de résoudre le conflit dans l'est de l'Ukraine par des voies diplomatiques. Nous encourageons vivement la Russie à respecter l'accord de cessez-le-feu et à atténuer la violence croissante dans le Donbass.

Le Canada continue de soutenir indéfectiblement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses droits de navigation à l'intérieur de ses eaux territoriales et au-delà de celles-ci. Nous félicitons l'Ukraine de la retenue dont elle fait preuve.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC-PC.JOUR/68
14 April 2021
Annex 5

FRENCH
Original: ENGLISH

81^e séance commune du CP et du FCS
Journal n° 68 du CP et du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE

La délégation portugaise, représentant le pays assurant la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole au représentant de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

L'Union européenne et ses États membres se félicitent que la présente séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent ait été convoquée par les présidences suédoise et arménienne, à la demande de la délégation ukrainienne. Il est en effet nécessaire d'examiner d'urgence les préoccupations en matière de sécurité dues aux activités militaires inhabituelles que mène la Fédération de Russie dans les zones limitrophes de l'Ukraine et dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol illégalement annexées.

Nous suivons de très près et avec une vive inquiétude la détérioration de la situation en matière de sécurité dans l'est de l'Ukraine et les mouvements de troupes de la Russie en direction et à proximité de sa frontière avec l'Ukraine et sur la péninsule de Crimée illégalement annexée. Nous exhortons la Fédération de Russie à prendre les mesures nécessaires pour détendre la situation et engager des discussions sérieuses et des consultations constructives. Nous avons tous signé le Document de Vienne précisément pour réduire les risques militaires et les erreurs d'appréciation, mieux comprendre comment les menaces sont perçues et instaurer la confiance entre les États participants. Ce document est un élément clé de notre sécurité commune. Nous avons donc pleinement soutenu la demande de l'Ukraine visant à activer le mécanisme de consultation prévu au paragraphe 16 de son chapitre consacré à la réduction des risques.

Nous avons pris note des explications fournies vendredi par la Fédération de Russie, lesquelles ne peuvent guère être considérées comme satisfaisantes puisqu'elles ne donnent pas d'informations permettant d'expliquer les activités en question et de dissiper les craintes.

Le fait que la Fédération de Russie ait refusé de participer à un dialogue sérieux à la réunion de samedi dernier est regrettable et ne contribue pas aux efforts de désescalade. Nous l'appelons donc à agir de bonne foi sur la base de ses engagements politico-militaires envers l'OSCE.

Nous sommes préoccupés par les activités militaires inhabituelles que mènent les troupes russes à la frontière et dans la péninsule de Crimée illégalement annexée, alors même

que le niveau de violence dans l'est de l'Ukraine a également augmenté. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine note dans son récent rapport hebdomadaire que le nombre de violations du cessez-le-feu a presque triplé pour la deuxième semaine consécutive. Le nombre croissant de violations du cessez-le-feu et de morts et blessés parmi la population civile et le personnel militaire ukrainien dans les zones de tension notoires est très inquiétant. Lorsque la transparence et la confiance mutuelle font défaut, tout acte de provocation ou de désinformation peut avoir des conséquences désastreuses.

Les Ukrainiens de part et d'autre de la ligne de contact ont vu assez de souffrances humaines. Le Sommet quadripartite en format « Normandie » tenu à Paris et le renouvellement du cessez-le-feu en juillet de l'année dernière ont permis d'espérer des progrès sur la voie d'une solution pacifique. L'Union européenne se félicite des mesures importantes que l'Ukraine, sous la direction du président Zelenskyy, a prises à cet égard. Nous regrettons que la réunion extraordinaire du Groupe de contact trilatéral tenue le 7 avril n'ait pas abouti au renouvellement des engagements de cessez-le-feu du 22 juillet 2020 par toutes les parties, la Fédération de Russie ayant refusé de s'engager de manière constructive. Nous appelons les parties à s'abstenir de prendre des initiatives et de tenir des discours ayant pour effet d'aggraver les tensions et à intensifier au contraire leurs efforts pour mettre en œuvre les accords de Minsk. En particulier, nous demandons instamment à la Fédération de Russie d'assurer la transparence totale de ses activités militaires, qui sont un sujet de vive inquiétude pour les autres États participants.

Nous rappelons notre position de principe selon laquelle la mise en œuvre intégrale des accords de Minsk est la seule façon de progresser. Nous soutenons fermement les efforts déployés tant au sein du format « Normandie » que par le Groupe de contact trilatéral pour trouver une solution pacifique au conflit qui respecte pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Le travail de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine revêt une importance cruciale et nous demandons à la Russie de veiller à ce que la Mission dispose d'une liberté de circulation totale en Ukraine, ce qui n'a jamais été le cas en raison des restrictions que lui imposent les formations armées soutenues par la Russie, notamment en ciblant ses drones et en les soumettant à un brouillage intense ainsi qu'en l'empêchant d'accéder à leurs points de contrôle ou de les franchir.

En conclusion, nous réaffirmons notre soutien indéfectible à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'unité et à l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et nous appelons la Russie à faire de même. Nous continuerons, avec nos partenaires, à suivre de près la situation et à réagir fermement à toute nouvelle violation de ces principes.

Recommandations

S'agissant des dispositions à prendre pour clarifier la situation ainsi que pour faire cesser les activités qui suscitent des inquiétudes, l'Union européenne et ses États membres préconisent de mettre au maximum à profit toutes les dispositions pertinentes du Document de Vienne et autres mesures de confiance et de sécurité, et recommandent en particulier

- À la Fédération de Russie de prendre des mesures pour détendre la situation et d'engager un dialogue sérieux et des consultations constructives ;

- À la Fédération de Russie de fournir, conformément à ses engagements au titre du Document de Vienne, des informations totalement transparentes sur ses activités militaires, en particulier sur les questions fondamentales se rapportant aux effectifs et à la composition des troupes stationnées en permanence dans les zones concernées et des troupes supplémentaires transférées qui participent à l'entraînement au combat, en précisant la durée de leur déploiement ;
- À la Fédération de Russie d'accueillir volontairement une visite pour dissiper les inquiétudes concernant ses activités militaires, conformément aux dispositions du paragraphe 18 du Document de Vienne 2011 ;
- De maintenir cette question particulière à l'examen au Conseil permanent et/ou au Forum pour la coopération en matière de sécurité ;
- Que les États participants concernés continuent à fournir régulièrement des informations au Forum pour la coopération en matière de sécurité, en particulier sur les activités militaires dans les zones frontalières.

Madame la Présidente, je souhaiterais que ces recommandations et notre déclaration d'aujourd'hui soient annexées au journal de la séance.

La République de Macédoine du Nord¹, le Monténégro¹ et l'Albanie¹, pays candidats, l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie, l'Andorre et Saint-Marin souscrivent à cette déclaration.

¹ La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie continuent de participer au processus de stabilisation et d'association.



81^e séance commune du CP et du FCS

Journal n° 68 du CP et du FCS, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALLEMAGNE)**

Madame la Présidente,

Tout en s'alignant sur la déclaration faite par l'Union européenne au nom des États membres, la France souhaite intervenir, également au nom de l'Allemagne, et souligner les points suivants.

Comme elles l'ont marqué toutes les deux dans leurs déclarations publiées les 3 et 10 avril, la France et l'Allemagne sont vivement préoccupées par la multiplication des violations du cessez-le-feu et par la récente dégradation de la situation sécuritaire dans l'Est de l'Ukraine. Alors que le réengagement des parties au cessez-le-feu de juillet dernier avait permis une baisse inédite de la violence depuis la signature des accords de Minsk, nous observons depuis quelques semaines un moindre respect du cessez-le-feu et regrettons en particulier l'augmentation du nombre de victimes parmi les forces armées ukrainiennes et parmi les civils depuis le début de l'année 2021. Nous continuons de suivre avec une grande vigilance la situation où le risque d'escalade ne doit pas être mésestimé.

Depuis plusieurs jours, nous, ainsi que d'autres partenaires, observons des mouvements de troupes russes à grande échelle à la frontière avec l'Ukraine. De telles activités près de la frontière sont préoccupantes. Face à ces mouvements de forces russes, l'Ukraine a pris la décision de déclencher le mécanisme de consultation prévu au titre des dispositions de l'article 16.1 du Document de Vienne de l'OSCE sur les mesures de confiance et de sécurité. La France et l'Allemagne soutiennent le déclenchement par l'Ukraine de ce mécanisme de consultation, précisément prévu pour répondre à ce type de préoccupations. Les explications fournies par la Fédération de Russie ne peuvent être considérées comme satisfaisantes puisqu'elles ne fournissent pas d'informations pertinentes pour expliquer les activités en question et dissiper les inquiétudes. Nous regrettons également que la Fédération de Russie ait refusé de participer à la réunion bilatérale convoquée par l'Ukraine, tel que prévu par le mécanisme de consultation enclenché au titre du Document de Vienne. Nous appelons donc la Russie à reconsidérer son approche et à s'engager de bonne foi dans le respect de ses engagements politico-militaires envers l'OSCE.

Notre vigilance s'accompagne par ailleurs d'un engagement actif de notre part. La France et l'Allemagne entretiennent un contact régulier avec les parties, notamment au sein du format Normandie, en vue d'apaiser les tensions, comme lors de la réunion des conseillers

diplomatiques qui s'est tenue le 29 mars. Lors de leur entretien avec Vladimir Poutine, le président de la République et la chancelière allemande ont appelé leur homologue russe à s'engager pleinement pour le respect effectif du cessez-le-feu.

Le respect du cessez-le-feu demeure notre première priorité et est une condition essentielle à la mise en œuvre des accords de Minsk. Les mesures pour stabiliser la situation dans la zone de conflit, décidées lors du sommet de Paris, restent pour l'heure imparfaites.

Si nous saluons le renouvellement du mandat de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, nous appelons à ce que cessent les restrictions à sa liberté de mouvement qui demeurent un obstacle majeur à tout progrès substantiel sur le terrain, afin que la MSOU puisse accomplir sa mission conformément à son mandat. Nous soulignons une nouvelle fois la nécessité d'assurer aux observateurs et équipements de la MSOU un accès libre, sûr, sécurisé et sans entraves à l'ensemble du territoire ukrainien. La France et l'Allemagne sont pleinement mobilisées afin de rappeler à la Russie sa responsabilité dans ce cadre. Par ailleurs, nous réitérons tout notre soutien à la Mission d'observation à la frontière (BOM).

Pour leur part, la France et l'Allemagne ont engagé une discussion de fond avec les parties pour le règlement juste et durable du conflit. L'objectif est de parvenir à l'élaboration d'une séquence prenant en compte les préoccupations de chaque partie, afin de faciliter la mise en œuvre de l'ensemble des accords de Minsk.

Nous attendons de la Russie qu'elle contribue à ces discussions dans un esprit constructif et de responsabilité, tant au sein du format Normandie que du groupe de contact trilatéral. Nous l'appelons également à faire davantage usage de l'influence dont elle dispose sur les représentants de facto des zones non-contrôlées par le gouvernement ukrainien.

Pour conclure, la France et l'Allemagne réaffirment leur soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. Nos deux pays poursuivent leurs efforts, au sein du format Normandie, en vue de la pleine mise en œuvre des accords de Minsk et les négociations se poursuivent régulièrement à cet effet. Soyez assurés que l'engagement de la France et de l'Allemagne ne faiblira pas.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir joindre notre déclaration conjointe et ces recommandations au Journal de ce jour.

Recommandations

En complément des recommandations faites par l'Union européenne, la France et l'Allemagne recommandent à la Fédération de Russie :

- de fournir, conformément aux engagements qu'elle a pris dans le cadre du Document de Vienne et pour répondre à la procédure déclenchée en son article 16 :
 - une transparence totale sur ses activités militaires dans les zones concernées,
 - en particulier sur la taille et la structure de ses troupes impliquées en permanence dans les zones concernées et celles supplémentaires récemment déployées, même s'il s'agit de mesures d'entraînement régulières, ainsi que

sur la durée, la/les localisation/s et le caractère temporaire ou permanent et de ce déploiement ;

- de permettre, dans le cadre du processus de renforcement de la confiance mutuelle :
 - aux attachés de défense accrédités par Moscou de nos États participants de visiter certaines parties des exercices/formations participantes ;
 - aux représentants de la presse internationale de suivre eux aussi cet exercice ;
 - ou, le cas échéant, l'organisation d'une *DVD* - Journée des visiteurs distingués ;

La France et l'Allemagne recommandent à l'ensemble des États participants d'explorer de bonne foi l'applicabilité des mesures du document de l'OSCE sur les « mesures de stabilisation pour les situations de crises localisées ».

Madame la Présidente, je vous prie de bien vouloir joindre notre déclaration conjointe et ces recommandations au Journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC-PC.JOUR/68
14 April 2021
Annex 7

FRENCH
Original: ENGLISH

81^e séance commune du CP et du FCS
Journal n° 68 du CP et du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ESTONIENNE

Merci, Monsieur le Président.

L'Estonie souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne.

Permettez-moi également d'évoquer nos préoccupations à propos de la situation à l'examen aujourd'hui, qui est tout sauf habituelle.

L'Estonie se déclare vivement préoccupée par les activités militaires inhabituelles de la Fédération de Russie en cours dans les zones adjacentes à la frontière d'État de l'Ukraine et dans la République autonome de Crimée annexée illégalement et la ville de Sébastopol.

Nous soutenons l'Ukraine sans réserve et demandons instamment à la Fédération de Russie de prendre des mesures pour désamorcer la situation et de participer à un dialogue digne de ce nom et à des consultations constructives.

Les explications fournies à ce jour par la Fédération de Russie n'ont pas été satisfaisantes.

Nous regrettons aussi le fait qu'elle n'ait pas participé aux consultations tenues samedi et qu'elle ne prenne pas non plus part à la séance d'aujourd'hui (jusqu'à présent).

Il est regrettable de laisser passer une réelle occasion de renforcer la confiance.

C'est contraire à la lettre et à l'esprit du Document de Vienne et de toutes les mesures visant à renforcer la confiance à l'OSCE, ici à Vienne et dans l'espace de l'OSCE.

Cela ne cadre pas non plus avec les nombreuses assurances données par la Russie.

Nous lui demandons d'appliquer les engagements auxquels elle a souscrit en matière de renforcement de la confiance et de la sécurité ainsi que les recommandations faites par les États participants.

Je vous prie de bien vouloir inclure ma déclaration dans le journal de la séance.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC-PC.JOUR/68

14 April 2021

Annex 8

FRENCH

Original: ENGLISH

81^e séance commune du CP et du FCS

Journal n° 68 du CP et du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LITUANIENNE

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de souhaiter plein succès à l'Arménie à la présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS).

La Lituanie souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Je souhaite toutefois faire quelques observations supplémentaires au nom de mon pays.

La Lituanie est vivement préoccupée par la poursuite du renforcement et de la concentration de forces militaires russes aux frontières de l'Ukraine et en Crimée annexée illégalement. L'expérience de 2014–2015 nous rappelle avec quelle rapidité une telle situation risque de dégénérer en confrontation militaire d'envergure. On peut comprendre que cela nous inquiète à l'extrême.

La Lituanie est donc résolument favorable au fait que l'Ukraine, conformément au paragraphe 16 du chapitre III du Document de Vienne, ait activé le mécanisme de consultation et de coopération concernant des activités militaires inhabituelles. L'Ukraine démontre ainsi qu'elle est disposée à participer à des consultations dans le but d'éclaircir les malentendus éventuels, de diminuer l'imprévisibilité et de réduire les risques militaires.

La réponse de la Russie à la demande d'explication de l'Ukraine concernant l'activité militaire inhabituelle n'a pas été satisfaisante. Le refus de la Russie de participer à la réunion de samedi dernier (10 avril) n'est pas conforme aux exigences du Document de Vienne. C'est là un exemple de plus de mise en œuvre sélective des mesures de confiance et de sécurité existantes qui ont été adoptées par tous les États participants pour remédier à de telles situations.

Nous avons constaté que la Russie avait notablement intensifié la campagne de propagande et de désinformation qu'elle mène contre l'Ukraine. La Russie a également refusé de renouveler ses engagements de cessez-le-feu en accusant à tort l'Ukraine à la fois de préparer une offensive militaire et de bombarder des implantations civiles dans la partie de l'Ukraine occupée par la Russie. La Lituanie condamne ce discours provocateur de la Fédération de Russie.

Nous félicitons l'Ukraine de son engagement indéfectible en faveur d'un règlement pacifique du conflit russo-ukrainien et de la retenue dont les forces armées ukrainiennes font preuve. Nous reconnaissons en même temps à l'Ukraine le droit de se défendre contre l'agression armée de la Russie, qui a déjà duré plus de sept ans.

La Lituanie souscrit pleinement aux recommandations qu'il est prévu de présenter pendant la deuxième partie de la présente réunion au nom des États membres de l'Union européenne. Nous attendons en particulier de la Fédération de Russie qu'elle fournisse, comme l'a demandé l'Ukraine conformément aux mesures de réduction des risques prévues au paragraphe 16 du chapitre III du Document de Vienne, une explication détaillée à propos des activités militaires qu'elle mène aux frontières de l'Ukraine et en Crimée annexée illégalement.

La Lituanie saisit cette occasion pour demander aux présidences du Conseil permanent et du FCS de faire en sorte que cette question reste au premier rang de leurs préoccupations.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC-PC.JOUR/68
14 April 2021
Annex 9

FRENCH
Original: ENGLISH

81^e séance commune du CP et du FCS
Journal n° 68 du CP et du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais vous faire part de nos vues sur cette question, que nous avons déjà exprimées lors de la réunion organisée le 10 avril 2021 conformément au paragraphe 16 du chapitre III du Document de Vienne.

Tout d'abord, le soutien ferme de la Turquie à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, y compris la Crimée, est bien connu.

Deuxièmement, nous souhaitons réitérer notre appel sincère à mettre en œuvre intégralement les accords de Minsk. Le cessez-le-feu doit être pleinement respecté.

Troisièmement, la récente escalade est une source d'inquiétude pour notre région et au-delà.

En ce moment critique, des mesures sages et réfléchies doivent être prises pour désamorcer les tensions.

Les canaux de dialogue doivent continuer à fonctionner et la diplomatie doit prévaloir. Il est absolument nécessaire d'agir avec prudence.

Nous continuons à nous entretenir avec les deux parties à tous les niveaux, de manière transparente.

La crise actuelle doit être résolue en agissant avec retenue, par des moyens diplomatiques et sur la base du respect de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, y compris la Crimée, ainsi que de son indépendance, de sa souveraineté et de son unité politique, conformément aux principes et aux engagements de l'OSCE et au droit international.

La région de la mer Noire doit rester une zone de paix, de sérénité et de coopération.

La Turquie continuera à mettre pleinement en œuvre la Convention de Montreux de façon précise et logique, conformément à la lettre et à l'esprit de ses dispositions.

Monsieur le Président,

Enfin et surtout, permettez-moi de répéter notre position concernant la Crimée, qui a toujours été claire, cohérente et fondée sur des principes.

La Turquie ne reconnaît pas l'annexion illégale de la Crimée et est préoccupée par la situation dans la péninsule.

Nous attendons que l'OSCE et ses institutions restent saisies de la situation et que leur accès à la péninsule soit assuré.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC-PC.JOUR/68

14 April 2021

Annex 10

FRENCH

Original: ENGLISH

81^e séance commune du CP et du FCS

Journal n° 68 du CP et du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Monsieur le Président,

La République tchèque souscrit à la déclaration de l'Union européenne mais je souhaiterais faire quelques observations supplémentaires au nom de mon pays sur un point précis, la nécessité de moderniser le Document de Vienne 2011.

Le dialogue est la principale méthode de travail de l'OSCE. Si un État participant refuse de dialoguer de manière constructive dans le cadre d'un mécanisme consultatif précis et graduel qui a été convenu au préalable, alors ce mécanisme ne peut pas fonctionner et un tel comportement doit être considéré comme un désaveu des principes fondamentaux de notre organisation. La décision de la Fédération de Russie de ne pas participer aux consultations bilatérales convoquées le 10 avril 2021 en application du paragraphe 16 du chapitre III du Document de Vienne 2011 est un exemple d'un tel comportement qui sape la confiance dans l'espace OSCE.

À chaque Dialogue de sécurité du FCS consacré au Document de Vienne 2011 et à sa modernisation, nous avons entendu les représentants de la Fédération de Russie lancer des appels à mieux appliquer la version actuelle de ce document. Or, lorsque la Fédération de Russie a eu l'occasion de montrer comment appliquer correctement son chapitre III, « Réduction des risques », afin de dissiper les inquiétudes exprimées par l'Ukraine et d'autres États participants, elle ne l'a pas saisie.

La situation actuelle en ce concerne l'application du paragraphe 16 du chapitre III du Document de Vienne 2011 peut être considérée comme un signal fort que ce document doit être modernisé. La proposition globale conjointe qui a été présentée à ce sujet le 23 octobre 2019 pendant la présidence tchèque du FCS (et qui est actuellement soutenue par 34 États participants) prévoit également plusieurs mesures spécifiques applicables à cette situation, par exemple la mise en place d'une inspection spéciale.

La République tchèque appelle tous les États participants à faire avancer la modernisation du Document de Vienne 2011 et à en appliquer les dispositions spécifiques dans les situations pour lesquelles il a été conçu.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC-PC.JOUR/68
14 April 2021
Annex 11

FRENCH
Original: ITALIAN

81^e séance commune du CP et du FCS
Journal n° 68 du CP et du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ITALIENNE

Monsieur le Président,

L'Italie souscrit à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne. Je souhaiterais cependant formuler quelques observations supplémentaires au nom de mon pays.

Nous continuons de suivre avec inquiétude les informations relatives à l'évolution de la situation sur le terrain à proximité de la frontière russo-ukrainienne et en Crimée, qui, cela se comprend, suscitent de grandes craintes chez certains États participants.

La question qui est au centre de l'attention aujourd'hui n'est pas celle de l'évaluation de la légitimité des mouvements militaires sur le territoire national d'un État participant, comme nos estimés collègues russes l'ont aussi affirmé sur les médias sociaux, mais celle de la finalité de ces mouvements et, surtout, de la façon dont la menace qu'ils représentent a été perçue dans les autres États participants.

Dans un passé pas si lointain, afin d'éviter que les doutes et malentendus ne déclenchent des crises entre les États participants, nous sommes convenus de concert, ici à l'OSCE, d'un ensemble complexe et complet de mesures de renforcement de la transparence et de la confiance qui s'avèrent aujourd'hui des plus nécessaires et pertinentes. Ces instruments sont à la disposition de tous, je le répète, de tous, et permettent, grâce au dialogue, de clarifier des questions susceptibles de nuire à la stabilité régionale.

Nous félicitons donc l'Ukraine d'avoir relancé le dialogue sur sa « perception des risques » en activant le mécanisme prévu au paragraphe 16 du Document de Vienne. Nous demandons en même temps instamment à la Fédération de Russie de répondre aux questions soulevées au cours des consultations tenues lundi dernier, conformément au paragraphe 16.2 du Document de Vienne, et d'accepter les recommandations qui seront faites pendant cette séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent.

En conclusion, Monsieur le Président, permettez-moi de vous rappeler à quel point il serait utile aujourd'hui d'utiliser également les instruments opérationnels prévus par le Traité sur le régime « Ciel ouvert ».

Je demanderais à la Présidence de bien vouloir inclure la présente déclaration dans le journal de la séance.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC-PC.JOUR/68

14 April 2021

Annex 12

FRENCH

Original: ENGLISH

81^e séance commune du CP et du FCS

Journal n° 68 du CP et du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION GÉORGIENNE

Chers coprésidents,

Je vous suis reconnaissant d'avoir convoqué la réunion commune d'aujourd'hui et je remercie la délégation ukrainienne pour cette initiative. Je saisis cette occasion pour souhaiter à l'Arménie plein succès à la présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité.

La Géorgie souscrit à la déclaration de l'Union européenne. Je souhaiterais en outre faire en son nom les remarques suivantes.

Nous nous sommes à maintes reprises déclarés profondément préoccupés par la concentration massive de forces militaires russes à proximité de la frontière de l'Ukraine et en Crimée illégalement occupée.

Le refus de la Russie de fournir des informations concrètes en application du Document de Vienne et de participer de manière proactive aux réunions demandées par l'Ukraine, le 10 avril et aujourd'hui, ne fait qu'accroître ces préoccupations. La rhétorique agressive des responsables russes ne contribue pas à les dissiper.

Nous rappelons que le Document de Vienne est un instrument clé pour renforcer la confiance et la sécurité et que celui-ci a été spécialement conçu pour accroître le caractère ouvert, transparent et prévisible des activités militaires. Nous appelons la Russie à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce document politiquement contraignant et à participer au mécanisme pertinent afin de détendre la situation.

La partie géorgienne est préoccupée par l'augmentation drastique des violations du cessez-le-feu dans les régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk au cours des derniers jours, et par l'augmentation du nombre de morts, comme l'a signalé la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (MSO). Nous regrettons que les équipements de la MSO continuent d'être pris pour cible et que la liberté de circulation de ses observateurs reste limitée dans les zones non contrôlées par le Gouvernement. La mise en œuvre sans entrave du mandat de la MSO - observer et rendre compte de la situation sur le terrain, y compris dans les zones situées à la frontière entre la Russie et l'Ukraine - est de la plus haute importance, en particulier dans une période de tensions accrues comme celle-ci.

Comme cela a été dit la semaine dernière, la Présidente géorgienne a exprimé sa solidarité avec l'Ukraine, tout comme l'a fait le Ministre des affaires étrangères lors de son appel téléphonique avec son homologue ukrainien. La Géorgie, pays qui a lui-même été agressé militairement par la Russie en 2008 et dont plus de 20 % du territoire est toujours occupé, soutient pleinement l'Ukraine dans sa lutte pour la paix.

En conclusion, je tiens à réaffirmer le soutien indéfectible de la Géorgie à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous demandons à la Russie de revenir sur ses actes et de respecter et appliquer les principes du droit international et de l'Acte final de Helsinki.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC-PC.JOUR/68

14 April 2021

Annex 13

FRENCH

Original: ENGLISH

81^e séance commune du CP et du FCS

Journal n° 68 du CP et du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BULGARE

Madame la Présidente du Conseil permanent,
Monsieur le Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité,
Chers collègues,

Je tiens à remercier les présidences suédoise et arménienne d'avoir convoqué cette réunion à la demande de la délégation ukrainienne.

La Bulgarie souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Je souhaite cependant faire quelques remarques supplémentaires au nom de mon pays.

Je réaffirme le soutien indéfectible de la Bulgarie à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

L'aggravation de la situation en matière de sécurité dans l'est de l'Ukraine et le renforcement des forces militaires russes à proximité immédiate des frontières d'État ukrainiennes, y compris la péninsule de Crimée annexée illégalement, sont une source de grave préoccupation.

État riverain de la mer Noire, la Bulgarie a d'autant plus intérêt à éviter une escalade de la situation dans la région. Elle regrette sincèrement que la Fédération de Russie ait décidé de ne pas saisir l'occasion de participer à la réunion tenue le 10 avril 2021 en application du paragraphe 16.2 du chapitre III du Document de Vienne. Elle aurait été en mesure de dissiper les préoccupations en étant pleinement transparente et en fournissant des informations à propos des activités militaires en cours.

Nous encourageons vivement la Fédération de Russie à revoir son approche et à utiliser les mécanismes de consultation prévus à l'OSCE et, plus particulièrement, dans le Document de Vienne.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'attachement sans réserve de la Bulgarie aux principes et aux normes des régimes de maîtrise des armements et des mesures de confiance et de sécurité qui visent à réduire les risques et à accroître la prévisibilité et la confiance dans le domaine politico-militaire. Nous tenons à cet égard à réaffirmer une fois de plus notre

soutien sans réserve en faveur d'une modernisation approfondie du Document de Vienne en tant qu'étape importante dans le rétablissement de la confiance.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de cette séance.

Merci.



81^e séance commune du CP et du FCS

Journal n° 68 du CP et du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

La Fédération de Russie considère que l'activation par l'Ukraine des procédures prévues au paragraphe 16 du chapitre III du Document de Vienne 2011 n'est pas justifiée. Nous n'avons entrepris aucune activité militaire importante nécessitant la présentation d'informations au titre du Document de Vienne 2011. L'activité en question est habituelle et planifiée, elle est menée dans le cadre de la phase finale de la période d'entraînement hivernal des unités et sous-unités, y compris celles du District militaire sud, et elle n'est pas soumise à notification. Tous les mouvements de sous-unités russes ont lieu dans le cadre d'un entraînement au combat organisé (j'insiste sur ce point) sur notre territoire national, sont adaptés à la situation et n'ont pas d'incidence sur la sécurité d'autres États.

Les objectifs et les finalités de cet exercice ont été rendus publics. Il est rendu compte de façon détaillée de son déroulement sur le site officiel du Ministère de la Défense de la Fédération de Russie. Quant au degré de détail de nos réponses aux questions que l'Ukraine a posées par l'intermédiaire du réseau de communication de l'OSCE, il correspond tout à fait au niveau de l'argumentation et au degré de crédibilité de ces questions.

Des « activités militaires inhabituelles » ont effectivement lieu en Europe. Elles ont lieu au Donbass depuis 2014 et se traduisent de surcroît par d'innombrables violations du Document de Vienne 2011. L'Ukraine, qui de l'avis général est sous contrôle extérieur depuis cette époque, en est l'exécutante.

Depuis sept années consécutives, l'Ukraine mène sur son territoire des activités militaires mobilisant jusqu'à 70 000 hommes et de grandes quantités d'équipements lourds, sans fournir les notifications requises par le Document de Vienne 2011 et sans inviter des observateurs à se rendre dans la zone. Je fais référence au non-respect par le Gouvernement ukrainien des dispositions suivantes :

- Les alinéas 10.3 à 10.3.3, en vertu desquels les augmentations d'effectif des unités et formations ou l'activation temporaire d'unités et de formations « non actives » doivent être notifiés (et c'est précisément ce qui aurait dû être fait à plusieurs étapes de la mobilisation menée par l'Ukraine) ;

- Les paragraphes 38 à 46.2, en vertu desquels une activité militaire est soumise à notification dès lors qu'elle implique au moins 9 000 hommes, 250 chars de combat, 500 véhicules blindés de combat (VBC) ou 250 pièces d'artillerie (d'un calibre égal ou supérieur à 100 mm) ;
- Les paragraphes 47 à 60, en vertu desquels les États participants sont tenus d'inviter des observateurs à différents types d'activités militaires devant faire l'objet d'une notification lorsque l'effectif engagé est supérieur à 13 000 hommes, que le nombre de chars de combat est égal ou supérieur à 300, que le nombre de VBC est égal ou supérieur à 500, ou que le nombre de pièces d'artillerie, y compris les mortiers et les lance-roquettes multiples, est égal ou supérieur à 250.

En outre, le Gouvernement ukrainien ne respecte pas le paragraphe 68, en vertu duquel il est tenu de communiquer par écrit, avant le 15 novembre de chaque année, des informations concernant les activités militaires impliquant plus de 40 000 hommes ou 900 chars de combat ou 2 000 VBC ou 900 pièces d'artillerie, mortiers et lance-roquettes multiples (d'un calibre de 100 mm et plus). Conformément au paragraphe 70, l'Ukraine s'est pourtant engagée à ne pas mener de telles activités militaires si la notification n'a pas été fournie en temps utile.

Malgré les innombrables violations commises par le Gouvernement ukrainien, la Russie n'a jamais invoqué les dispositions du paragraphe 16 du chapitre III du Document de Vienne 2011, sachant que les questions posées directement resteraient sans réponse.

Ce qui est surprenant, c'est que les pays occidentaux, qui, à en juger par leurs déclarations d'aujourd'hui, se veulent les champions de la transparence militaire, n'aient pas réagi à ces violations. En passant hypocritement sous silence une activité militaire véritablement inhabituelle - l'opération punitive continue du Gouvernement ukrainien contre la population civile du Donbass - alors qu'ils manifestent par ailleurs un intérêt exagéré pour des exercices russes de routine et de faible intensité impliquant un nombre minimal d'armes et de personnel, ils discréditent l'instrument de renforcement de la confiance entre les États participants que représente le Document de Vienne.

Les « briefings privés » sur la situation à la frontière russo-ukrainienne que la délégation ukrainienne auprès de l'OSCE a organisés les 8 et 9 avril et le document de travail (« non paper ») que celle-ci a distribué sur ce sujet à un petit groupe d'États vont dans le même sens. Par ailleurs, l'accès aux consultations convoquées par l'Ukraine le 10 avril au titre du paragraphe 16.2 du Document de Vienne n'a pas non plus été accordé à tous les États participants. Qu'est-ce donc que cette transparence « à huis clos » réservée à un cercle restreint de privilégiés ? Cela s'apparente à une campagne de communication planifiée à l'avance dans le cadre de laquelle les États participants de l'OSCE désireux de faire monter les tensions donnent une image déformée de la situation à la frontière russo-ukrainienne tout en essayant d'en faire porter toute la responsabilité à la Russie.

Nous considérons qu'il s'agit là d'une politique visant délibérément à détourner l'attention des préparatifs militaires que mène le Gouvernement ukrainien dans le sud-est du pays, de son refus d'appliquer les accords de Minsk et du renforcement de l'activité militaire des pays de l'OTAN en Ukraine et à proximité des frontières russes.

Il ne reste pas non plus de trace des promesses préélectorales du Président Zelenskyy de mettre fin à la guerre. Sous le regard approbateur de ses « chaperons » occidentaux, le Gouvernement ukrainien actualise actuellement ses plans de mobilisation afin de rappeler les réservistes et concentre des troupes dans la région de Kherson, à la frontière avec la Crimée, et près de la ligne de contact dans le Donbass. Environ 60 000 soldats ukrainiens sont concentrés dans la zone où se déroule l'« Opération des forces conjointes ». Des unités des forces spéciales, des équipes de tireurs d'élite et des commandos de sabotage sont déployés. Des formations « fraîches » sont acheminées sur place. Ces groupes sont armés et équipés à 95 %.

La forte augmentation des violations du régime de cessez-le-feu dans le Donbass montre déjà que les forces armées ukrainiennes ont opté pour une intensification des provocations. Des zones d'habitation sont bombardées. Un enfant et un retraité ont été tués. Entre le 1^{er} mars et le 11 avril, les observateurs de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (MSO) ont relevé à plus de 320 reprises la présence d'armes ukrainiennes, dont près de la moitié étaient des pièces d'artillerie lourde de gros calibre, dans des gares ferroviaires du Donbass contrôlées par les forces armées ukrainiennes. Des armes ukrainiennes se trouvant en dehors de leurs sites de stockage désignés ont été filmées par les caméras de la MSO à environ 500 reprises au total.

Les actions et la rhétorique des « curateurs » extérieurs des autorités de Kiev – les États-Unis d'Amérique et leurs alliés de l'OTAN – montrent que ceux-ci poussent leurs « clients » vers une solution militaire. Contrairement à leurs déclarations solennelles en faveur d'un règlement pacifique, ils transforment en fait l'Ukraine en « poudrière » de l'Europe. Je fais référence au fait qu'ils forment et financent les forces armées ukrainiennes et d'autres formations armées, parfois ouvertement néonazies, auxquelles ils fournissent des renseignements et une protection politique. En outre, les pays de l'OTAN livrent à l'Ukraine des armes antichars, des véhicules blindés, des radars de contre-batterie, des fusils de précision, des drones, des bateaux et divers types de munitions à l'intention des troupes gouvernementales.

Dans le même temps, l'OTAN intensifie ses diverses activités en Ukraine et dans le voisinage immédiat de la ligne de contact dans le Donbass. Sept exercices conjoints avec des États de l'OTAN doivent avoir lieu sur le territoire ukrainien cette année, et les manœuvres « Defender Europe 2021 », auxquelles participeront les forces ukrainiennes, seront les plus importantes des 25 dernières années.

Les pays de l'OTAN ne reculent devant aucune provocation près des frontières de la Russie, où, par exemple, les États-Unis ont doublé leurs activités de reconnaissance aérienne depuis le début de l'année et multiplié par un facteur de 1,5 leurs activités de reconnaissance navale. Nous surveillons de près les navires de guerre des États-Unis qui se trouvent actuellement dans les eaux de la mer Noire. La question de savoir quelles sont les véritables intentions et objectifs des États-Unis à des milliers de kilomètres de leur territoire reste posée.

Une mise en garde s'impose : en apportant un soutien étendu à l'Ukraine, les pays concernés endossent une grande part de responsabilité pour le comportement dangereux du régime de Kiev et les conséquences qui pourraient en résulter.

Monsieur le Président,

Si les États participants de l'OSCE veulent empêcher que les tensions ne s'intensifient non seulement en paroles mais aussi en actes, ils ne devraient pas appeler la Russie à « réduire son renforcement militaire » sur son propre territoire (renforcement par ailleurs inexistant) mais forcer le Gouvernement ukrainien à abandonner sa rhétorique militariste et l'empêcher de s'engager dans une entreprise sanglante et suicidaire.

La Fédération de Russie préconise de régler pacifiquement le conflit interne ukrainien dans le cadre d'un dialogue direct entre le Gouvernement ukrainien et les autorités de Donetsk et de Louhansk, en respectant strictement les accords de Minsk dans leur intégralité et en procédant dans l'ordre fixé. Nous exhortons les autres à faire de même. Pour notre part, nous ferons tout notre possible pour rétablir la paix dans le Donbass et protéger sa population civile.

En conclusion, je tiens à souligner que la Russie s'oppose à l'adoption de toute décision à la séance en cours ou à l'approbation de recommandations.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC-PC.JOUR/68

14 April 2021

Annex 15

FRENCH

Original: ENGLISH

81^e séance commune du CP et du FCS

Journal n° 68 du CP et du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LETTONE

Chers coprésidents,

La Lettonie souscrit pleinement aux déclarations de l'Union européenne. Je souhaiterais cependant faire un certain nombre de remarques supplémentaires au nom de mon pays.

Nous remercions la présidence du Conseil permanent et celle du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) d'avoir convoqué cette séance à la demande de l'Ukraine conformément au chapitre III du Document de Vienne. Le refus de la Fédération de Russie de répondre de manière constructive à la demande d'information de l'Ukraine et de participer aux consultations du 10 avril, ainsi que son refus jusqu'à présent de prendre part à un dialogue digne de ce nom afin de dissiper les préoccupations, de dévoiler ses véritables intentions et de désamorcer la situation, constituent un acte délibéré et hostile destiné à accroître les tensions et la méfiance dans la région.

Nous sommes profondément préoccupés par l'aggravation de la situation en matière de sécurité dans l'est de l'Ukraine et le renforcement des forces militaires russes à proximité immédiate des frontières d'État ukrainiennes et dans les territoires temporairement occupés du pays, y compris sur la péninsule de Crimée annexée illégalement.

Nous sommes également préoccupés par la rhétorique agressive de la Fédération de Russie et la désinformation qu'elle pratique. Malheureusement, ce qu'elle dit ne correspond pas à ce qu'elle fait. Si, dans ses déclarations, la Fédération de Russie affirme qu'elle fait tout pour contribuer à résoudre le conflit, un tel discours ne reflète pas ses véritables actions. La Fédération de Russie présente l'Ukraine comme étant la partie portant l'entière responsabilité de la détérioration de la situation en matière de sécurité dans la région, mais ce sont tout d'abord ses propres activités hostiles, sa rhétorique agressive et la désinformation qu'elle pratique pour les justifier qui favorisent l'escalade de la situation. C'est là une stratégie très dangereuse pour la Fédération de Russie elle-même. Ses actions compromettent non seulement la sécurité de l'Ukraine, mais menacent aussi la sécurité européenne dans son ensemble et vont de pair avec le non-respect de la valeur des vies des personnes touchées.

L'utilisation responsable de la liberté de la presse et de la liberté d'expression est l'un des principaux engagements pris par les États participants de l'OSCE. Nous ne doutons pas

que la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias s'intéressera à la tendance inquiétante qu'a la Fédération de Russie à largement recourir à la désinformation pour compromettre la sécurité et la paix en Ukraine et susciter de graves préoccupations en matière de sécurité au-delà de ses frontières dans l'espace de l'OSCE.

Chers coprésidents,

Le respect des frontières internationalement reconnues, le règlement pacifique des conflits et la confiance et la transparence sont tous des éléments essentiels des principes et engagements fondateurs de l'OSCE. Le Document de Vienne, que tous les États participants ont signé, a été élaboré précisément pour nous aider tous à nous conformer à ces principes et ces engagements, et ses mécanismes de réduction des risques sont particulièrement importants aujourd'hui.

Dans cette situation préoccupante, la Lettonie est très favorable à l'idée de recommander, comme il est prévu au paragraphe 16.3.1.2 du Document de Vienne, des mesures appropriées visant à stabiliser la situation et à arrêter les activités qui suscitent des inquiétudes. La Lettonie est convaincue qu'une visite accueillie à titre volontaire par la Fédération de Russie pour dissiper des inquiétudes au sujet de ses activités militaires, conformément aux dispositions du paragraphe 18 du Document de Vienne, apporterait la transparence nécessaire et contribuerait à calmer la situation. Outre les mesures susmentionnées, la Fédération de Russie devrait en appliquer d'autres, telles que les mesures de transparence énoncées dans le Document de l'OSCE sur les mesures de stabilisation pour les situations de crise localisées, en particulier :

1. Fournir régulièrement des informations sur les activités militaires menées dans la zone frontalière, y compris le nombre des formations et des unités militaires et leurs emplacements ; les systèmes d'armes et équipements utilisés et les effectifs engagés ; les systèmes d'armes et équipements d'importance majeure mis à disposition dans la zone frontalière ; et des informations détaillées sur la structure de commandement, jusqu'à l'échelon le plus bas possible.
2. Organiser régulièrement des séances d'information sur les activités militaires menées dans la zone frontalière.

Ces mesures contribueraient au renforcement de la sécurité et de la confiance et réduiraient la méfiance entre les États participants.

Nous demandons instamment à la Fédération de Russie de désamorcer la situation et de participer à des consultations constructives conformément aux dispositions du Document de Vienne relatives à la réduction des risques, qu'elle s'est elle-même engagée à respecter.

En conclusion, la Lettonie exprime une fois de plus son soutien ferme et sans faille à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Le Ministre letton des affaires étrangères, Edgars Rinkēvičs, effectuera demain, 15 avril, une visite de travail en Ukraine pour exprimer la solidarité de la Lituanie et réaffirmer le soutien indéfectible de son pays à la souveraineté et à l'intégrité territoriale ukrainiennes.

Je vous demanderais de bien vouloir joindre ma déclaration au journal de la séance.

Chers coprésidents, je vous remercie.